



AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3527-2026-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3527-2026-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 17 août 2026, le projet de règlement 3527-2026-1 modifiant le Règlement de zonage et de lotissement numéro 3458-2024 dans le but de modifier les usages autorisés dans la zone P259, de revoir les limites de la zone P259 et de créer deux nouvelles zones dans le secteur de la rue Saint-Luc, compris entre les rues Brassard et Saint-Jean-Bosco.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existante concernée	Zones contiguës
1	Modifier le plan de zonage afin de créer les nouvelles zones P259-1 et P259-2 aux dépens d'une partie de la zone P259, dans le secteur de la rue Saint-Luc compris entre les rues Brassard et Saint-Jean-Bosco, comme montré à l'annexe 1 du règlement	P259	H256, H257, H258, H282, H284, I260
2	Ajouter à la grille des usages et des normes les nouvelles zones P259-1 et P259-2, dans le secteur de la rue Saint-Luc compris entre les rues Brassard et Saint-Jean-Bosco, comme montré aux annexes 2 et 3 du règlement	P259	H256, H257, H258, H282, H284, I260

Ce projet de règlement concerne la zone P259.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 3 septembre 2026 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contiguës, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 18 août 2026

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière